

Compte rendu du conseil municipal du 21 AVRIL 2016

Présents : 11

Pouvoir : 4

Début de séance : 21 heures.

Fin de séance : 23 heures 15

Début de séance : 21 heures

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 AVRIL 2016

Sous la présidence de M. Maurice GRENIER, Maire

Etaient présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Messieurs GRENIER, DATSIRA, GALLAIS, PERIC, FEUGA, DUHAMEL,

Mesdames DAVID, CANNESANT, TERMOSIRIS, BIANCHIN, MATRE

Absents ayant donné procuration :

Mme COLIN procuration à Mr DATSIRA, Mme MONFORT-PERRIN procuration à Monsieur GALLAIS, Mr MAMAN procuration à Mr GRENIER, Mr LEWIN FLEUR procuration à Mme DAVID,

Secrétaire de séance : Madame CANNESANT

Début de séance : 21 heures

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 22/01/2016

Ordre du jour :

1. Compte Administratif 2015 :

Sous la présidence de Madame David Henriette, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	:	542 617.45 €
Recettes	:	733 823.32 €
Excédent Total de clôture	:	2 014 671.87 €

Investissement

Dépenses	:	86 600.84 €
Recettes	:	181 116.90 €
Restes à réaliser	:	0,00 €
Excédent Total de clôture	:	79 908.05 €

Hors de la présence de monsieur Grenier Maurice, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif du budget communal 2015

2. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Maurice Grenier, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 2 014 671.87 €

- un déficit de fonctionnement de 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE
--

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 191 205.87 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - 1 823 466.00 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 2 014 671.87 €

D Solde d'exécution d'investissement

R 001 résultat positif 79 908.05 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement 0.00 €

Excédent de financement 0.00 €

Besoin de financement F =D+E 0.00 €

AFFECTATION = C =G+H 2 014 671.87 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 20 000.00 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 1 994 671.87 €

le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents l'affectation de résultat tel que présenté ci-dessus.

3. Compte de gestion 2015 du receveur :

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4. Participation des communes extérieures (fonctionnement des écoles)

Monsieur le maire propose que pour la rentrée scolaire 2016 / 2017 le montant de la participation annuelle soit porté à 750 € par élève inscrit aux écoles de Beaupuy (maternelle et élémentaire). Soit le même montant qu'en 2015/2016.

Cette participation sera réclamée après la rentrée scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- Qu'une participation **750.00 €** par élève sera réclamée aux communes concernées après la rentrée scolaire.

5. Taux d'imposition 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le maintien des taux à l'identique de 2012 – 2013 - 2014 et 2015

Les taux d'imposition pour l'année 2016 retenus par le Conseil Municipal sont les suivants :

- **taxe d'habitation : 7,60 %**
- **taxe sur le foncier bâti : 8,24 %**
- **taxe sur le foncier non bâti : 65,28 %**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents les taux d'imposition retenus pour 2016.

6. Délibération permettant le choix de l'entreprise pour conception du site internet de la commune

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il convient afin de promouvoir l'image de la commune de Beaupuy de créer un site internet, le précédent devenant ingérable car vétuste.

Pour cela il convenait de faire appel à plusieurs entreprises dans le cadre d'une consultation

Suite à notre demande nous avons reçu plusieurs offres.

Trois entreprises ont proposé leurs services pour la réalisation de ce projet.

- 6temflex
- vernalis interactive
- cosiweb

Après étude, il est apparu que la proposition pack « clé en main » de la société COSIWEB pour un montant de 4 680.00 € TTC était celle qui répondait le mieux aux besoins de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'autoriser Monsieur le maire à lancer la création du site internet dans les conditions sus définies, et dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif 2016.

7. Mission Optionnelle CDG31- Convention de participation en santé et/ou prévoyance :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le CDG31 a mis en place une mission optionnelle conventions de participation en Santé et en Prévoyance.

Ce service à vocation à :

- permettre à tout employeur territorial du département de la Haute-Garonne, d'adhérer à un service mutualisé de conventions de participation en santé et/ou prévoyance

- permettre à tout agent d'un employeur territorial ayant adhéré à ce service, d'accéder à une offre de couverture en santé et prévoyance potentiellement attractive du fait des économies d'échelle, en bénéficiant d'une participation de son employeur à sa couverture sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- donne un AVIS FAVORABLE pour donner mandat au CDG pour lancer un appel d'offres

8. Délibération permettant l'approbation du schéma de mutualisation avec Toulouse Métropole

Le Maire expose,

Considérant qu'afin d'assurer une meilleure organisation des services, le Président de l'Établissement Public de coopération intercommunale à fiscalité propre doit établir un rapport relatif aux mutualisations des services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres. Ce rapport comprend un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Considérant que ce rapport de mutualisation des services doit être transmis pour AVIS à chacun des conseils municipaux des communes membres, qui dispose d'un délai de trois mois à compter de la réception du document pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.

Considérant que le projet de schéma doit être approuvé par délibération de l'organe délibérant de l'EPCI à l'issue de cette période de trois mois de recueil d'avis.

Considérant que chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fera l'objet d'une communication du Président Métropolitain auprès de son organe délibérant,

Considérant que la mutualisation constitue donc un enjeu majeur pour la conduite des politiques publiques menées sur son territoire et des relations instaurées entre l'EPCI et ses communes membres,

En conséquence, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de schéma de mutualisation des services proposé par Toulouse Métropole.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- donne un AVIS FAVORABLE sur le schéma de mutualisation des services de Toulouse Métropole avec ses communes membres, tel qu'il est présenté au Conseil.

9. Délibération autorisant la participation de la Commune à la campagne de diagnostic énergétique prévue par le SDEHG.

Monsieur le Maire informe le conseil que le SDEHG lance une campagne de diagnostic énergétique des bâtiments communaux et propose à la commune d'inscrire un bâtiment dans ce programme.

Ce programme sera financé à 65 % par l'ADEME et la Région, 30% par le SDEHG, et une charge de 5 % restera à la commune, soit un maximum de 200 €.

Afin de bénéficier de ce diagnostic, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

- Décide de demander un diagnostic énergétique pour la salle polyvalente
- S'engage à verser au SDEHG une participation financière de 5% du diagnostic, soit un maximum de 200€
- S'engage à fournir au SDEHG tous les documents nécessaires à la réalisation de ce diagnostic.

10. Budget Primitif 2016 :

Monsieur le Maire expose au conseil les conditions de préparation du budget.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget primitif communal pour l'exercice 2016 :

Section de fonctionnement :

Dépenses :		<u>2 640 665.00 €</u>
Recettes :	645 993.13 € + report de 1 994 671.87 € =	<u>2 640 665.00 €</u>

Section d'investissement :

Dépenses :		<u>2 103 230.00 €</u>
Recettes :	2 023 321.95 € + report de 79 908.05 € =	<u>2 103 230.00 €</u>

Questions diverses

- Jeux du Flouquet : réfection prochaine
- Jardinière à faire réparer devant la mairie suite à l'accident dû à un semi-remorque
- Photocopieurs (en location) : 2 en fin de contrat en fin d'année. Changement de fournisseur envisagé car meilleur matériel et moins cher

- Ordures ménagères : prévisions 1 ramassage par semaine
- Ramassage recyclage : 1 fois tous les 15 jours mais prévoir caisses plus grandes et verre en apport personnel dans les récupérateurs communaux
- Syndicat de l'Hers étude d'une nouvelle proposition pour aménagement des berges
- Départ de l'Abbé Gérard REY médaille d'honneur de la ville de Beaupuy remise par Monsieur le Maire
- Plantation de 15 arbres sur la commune

La séance est levée à 23 h 10

Tous les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'ensemble de ces décisions.